L'ABEILLE.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT

[illegible]

LES ANNONCES de mariages, et de décès, les articles [illegible] l'attention du public à des ventes d'immeubles [illegible] devront payer au [illegible]

LES ANNONCES qui ne doivent paraître [illegible] une seule fois, [illegible] \$1 par carré pour [illegible]

[illegible]

CABOTAGE.

PAQUEBOTS RÉGULIERS ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS & BOSTON.

LIGNE DE FAIRFIELD, LINCOLN & co.

[illegible]

HARROD & DARLING, rue de la Commune.

[illegible] AGENT POUR [illegible] PASSAGERS qui désirent faire venir [illegible]

ALEXANDER GOW.

Agence de l'emigration européenne, 20, Bienville. [illegible] Sherlock est actuellement en Irlande, il sera heureux [illegible]

POUR BALTIMORE—(premier navire partant) La belle barque [illegible], ayant les trois quarts de son chargement engagés et allant à bord, partira sous le plus bref délai. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux amenagements, s'adresser a
17 dec — T. & S. TOBY & BOGERT, 74 Camp

POUR RICHMOND—Le brick ALBANO, capt. [illegible]
S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp

Traites.

[illegible]

ALBIN MICHEL, 42 rue Royale, bureau de M. Jules Mossy

[illegible]

H. & Baldwin et Co auront aussi dans leur stock, un choix assortiment de pendules, lampes, girandoles, &c des manufactures d'Angleterre, Paris et Philadelphie [illegible] établissements de Sheffield et Birmingham [illegible]

TOILE d'Irlande—[illegible] Damas, étoffes pour pantalons [illegible] à vendre a bas prix.
WM. FREHN, 60, Douane.

PORTS D'EUROPE

POUR LE HAVRE—Le navire [illegible], capitaine Perkins, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux amenagements, s'adresser [illegible]
S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp

POUR LE HAVRE—Le navire Américain A. J. [illegible] partira [illegible]
A. LEGOURT, 19 St. Charles

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier [illegible]
S. & J. P. W[illegible]

POUR LE HAVRE—[illegible] MITTANCE, capt [illegible]

[illegible]

S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe [illegible] PRENTICE, capt. Hocknis, partira sous peu, ayant une grande portion de son chargement. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, ayant de beaux amenagements, s'adresser a bord ou a
S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp

POUR LE HAVRE—Navire regulier [illegible] STA LION [illegible]
S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp

POUR BORDEAUX—Le navire français TELEMAQUE, capitaine [illegible], ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira [illegible]
J. SEIGNOURET & Co, 141, rue Royale

POUR MARSEILLE—La barque de première classe fin voilier VALHALLA, capt. Thatcher, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser a
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR MARSEILLE—La barque fine voilière CALLAO, capt. Haynes, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux amenagemens, s'adresser a
L. H. GALE, 93, Commune. 28 dec

POUR LIVERPOOL—Le navire CEYLON, capitaine Rand, partira sous peu. Pour fret de 200 balles ou passage, s'adresser a bord ou a
LEVI H GALE, 94 Commune

POUR LIVERPOOL—passage seulement—Le navire RUSSIA, capt. Tallot, partira sous peu. Pour passage s'adresser a
LEVI H. GALE, 93, Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire CHARLOTTE, capitaine Jerry, partira sous peu. Pour passage, s'adresser a bord vis a vis la presse [illegible]
S & J. P. WHITNEY, 73 Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire NORTH BEND, capt. Crocker, partira sous peu. Pour passage, s'adresser a bord vis a vis la presse No. 18, [illegible]
LEVI H GALE, 93, Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire VILLE DE PARIS, capt. Frost, partira sous peu. Pour fret de 200 balles ou passage, s'adresser a LEVI H. GALE, 93, Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire DESDEMONA, capitaine Clark, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser a bord, ou a
S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire MARTHA WASHINGTON, capitaine D. J. Stevens partira sous peu. Pour fret de 200 balles ou passage s'adresser a bord, ou a
S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire de 1re classe BYRON, capitaine Russell, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret seulement, s'adresser au capitaine a bord, ou a
S & J P WHITNEY, 73 Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire MICHIGAN, capt. Hastings, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou passage, s'adresser a bord ou a
S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire DELAWARE, capitaine L. Patts, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser a bord ou a
S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire MONMOUTH, capitaine J. F. Paton, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser a bord ou a
S & J. P. WHITNEY, 73 Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire [illegible] VALENTINE [illegible]
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL—[illegible]

POUR LIVERPOOL—Le navire MEMPHIS [illegible]
S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire COLUMBIA [illegible]
J. A. SHERIDDEN, 57 Camp

POUR LIVERPOOL—La barque GEORGIA, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser a bord ou a
S & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

POUR LIVERPOOL—La barque [illegible] CLINTON, capt. Jacques, partira sous peu. Pour fret de 200 balles ou passage, s'adresser a bord ou a
S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp

POUR LIVERPOOL—Le beau navire ADAMS, capt. Gay, ayant la plus grande partie de son chargement, partira sous peu. Pour fret de 300 balles [illegible]
S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

POUR LIVERPOOL — Le beau navire RUSSELL, capt. Lanphar, partira sous peu. Pour fret de 200 balles ou passage, s'adresser a
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier ARCHELAUS, capitaine Bontelle, partira sous peu. Pour fret de 250 balles de coton ou passage [illegible]
LEVI H. GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire JACOB PERKINS [illegible]
S & J. P. WHITNEY, 73 Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire GENERAL [illegible]
S & J. P. WHITNEY, 73 Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire [illegible] HALCYON, capitaine Patten, partira sous peu. Pour fret de 100 balles de coton ou passage, s'adresser au capitaine a bord, ou a
S & J. P. WHITNEY, 73 Camp

POUR LIVERPOOL—Le beau navire HANNIBAL, capitaine Parker, ayant presque tout son chargement, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser a bord, devant la presse [illegible]
S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe, PENSYLVANIA, capitaine Gross, partira sous peu. Pour fret de 400 balles de coton ou passage, s'adresser a bord ou a
S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire superieur ROCKALL, capt. Higgins, partira sous peu. Pour fret de 400 balles de coton ou passage, ayant de beaux amenagements, s'adresser au capt. a bord ou a
S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp

POUR GLASGOW—Le navire fin voilier MANCHESTER, capt. Bosworth, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux amenagements, s'adresser a
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR ANVERS—La barque GENESSEE, capitaine Minot, partira sous peu, ayant toute sa cargaison arrêtée. Pour passage, ayant de beaux amenagements, s'adresser au capitaine a bord, ou a
S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp

POUR [illegible]—POUR FRET OU CHARTRE—La barque [illegible] FAVORITE, capitaine Atkins, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser a
SCHMIDT & Co, 38, Bienville.

PORTS DU MEXIQUE.

POUR MATAMOROS—La goélette CREOLE, capitaine Smith partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser a
A. CAFDEVIELLE & CUCULLU, 74 Vieille-Levée.

A FRETER.

A VENDRE ou a Fréter—Le beau brick N. J. FROTHINGHAM, capt Dewett, construit depuis deux ans, du port de 176 tonneaux, bien pourvu [illegible]
WOOD & SIMMONS, 60, Magasins

[illegible] pour la Mobile [illegible] pour New York ou Boston. Pour les conditions, s'adresser a
FOSDICK & BROTH, 66, Camp.

POUR FRET OU CHARTRE—Un navire de la capacité de 2200 balles coton—trois barques et deux bricks [illegible]
FOSDICK & BROTH, 66, Camp

POUR FRET OU CHARTRES—Trois bricks de première classe, de la capacité de 250, 300 et 350 tonneaux, seront affrétés pour la côte, s'adresser a
FOSDICK & BROTH. 66 Camp

POUR FRET OU CHARTRES—Deux brick de première classe [illegible]
GEORGE BEDFORD, 47, Commune

[illegible]

POUR FRET OU CHARTRE—Un brick [illegible] du port de 320 boucauts [illegible]
GEORGE BEDFORD, 47 Commune

POUR FRET OU CHARTRE—Un navire de première classe, du port de 1400 balles de coton. Pour les conditions s'adresser a
GEORGE BEDFORD, 47 Commune

POUR FRET OU CHARTRE—Un brick de première classe du port de 250 boucauts de sucre, prêt a la cote prendre chargement. Pour les conditions, s'adresser a
GEORGE BEDFORD, 47 Commune

AUX AMATEURS DE BON VIN.

LE soussigné rappelle a ses amis et connaissances qu'il est seul détenteur du véritable grand Vin du [illegible] Haut Brion. Cette propriété a été achetée de M. [illegible] par M. Eug. Larrieu, qui, lui même, fait des envois réguliers de cet excellent vin au soussigné.
J. E. LOREILHE, encoignure Royale et Douane.

HARMONIFLONS, petits instruments à clavier, qui ont le son du hautbois, convenables pour accompagnement, à vendre par
J. E. LOREILHE, encoignure Royale et Douane.

SOIERIES NOUVELLES A BON MARCHE.

LES soussignés offrent à vendre un superbe assortiment de soieries nouvelles, rayées, glacées, à 7 escalins [illegible]
FORCADE & Co. 39 rue de Chartres, entre Bienville et Douane.

HUILE D'OLIVE en paniers et caisses, à vendre par
J. ALBERT, 22, St. Louis

CAFE—150 sacs Rio, 90 demi barils farine en débarquement, 700 barillets de plomb, 5 balles bonnets [illegible], 20 barils haricots, 20 barillets beurre de l'Ouest, 75 rouleaux corde, huile de palma Christi, à vendre par
C. DOANE & Co.

CAFE—Prime vert de la Havane, à vendre par
3 jan — J M CAUALLERO, 33 Vieille Levée

CABOTAGE.

POUR LA MOBILE—Paquebot régulier, deux fois la semaine—Tous les mardis et vendredis [illegible] neuf, à basse pression [illegible] capitaine James L. Day [illegible]

[illegible] JACQUES LAROSE, 71 Vieille Levée

STEAMBOAT MISSOURI—A vendre à des conditions raisonnables, le splendide steamboat MISSOURI, faisant actuellement les voyages reguliers comme paquebot entre la Nouvelle-Orléans et Vicksburg. S'adresser a
WILLIAM FOULKE, ou à CHARLES DOANE & Co, 69, Poydras
26 dec

POUR VICKSBURG, Grand Gulf, Rodney, Natchez et tous les lieux intermédiaires.—Le superbe bateau à vapeur neuf, MISSOURI, capt. Once, partira pour les ports susdits, tous les jeudis soirs, à 4 heures, du grand wharf, rue du Canal. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
5 nov — CHS. DOANE & Co. 60, Poydras.

PAQUEBOT REGULIER—Pour la baie St. Louis, Passe-Christiane, Mississippi City, Biloxi et Pascagoula.—Le bateau à vapeur SWAN, capitaine W. H. Limbert, partira tous les mardis et jeudis après l'arrivée des chars de onze heures du matin, et tous les samedis après l'arrivée les chars de 7 heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser a bord ou a
9 juil — PRIESTLEY & BEIN, 19, Nlle. Levée.

A LOUER présentement—Une maison située rue des Remparts, entre Ursulines et Hôpital.
Une maison haute située rue de l'Esplanade, entre Royale et Bourbon.
Une maison située rue des Grands-Hommes, à côté de l'Eglise [illegible]
Une maison située rue St. Claude, entre Ste. Anne et Dumaine.
S'adresser a R. BRUGIER, No. 9, rue St Louis

A LOUER Présentement—Le haut des bâtisses appelées communément "Magasins Bleus," face aux rues Vieille Levee et Bienville et dernièrement occupé par l'hotel de Mme. Morris. Les conditions seront libérales, s'adresser à
5 dec — BOUTIN, GALLY & Co. 79, rue Toulouse.

A LOUER—Un vaste magasin à trois étages, situé rue de Chartres, No. 47, entre les rues Douane et Bienville, et occupé maintenant par MM. De Goer & Riffard. Ce magasin sera loué avec les étagères et comptoirs qui le garnissent, il est éclairé par le gaz et a l'eau dans la cour. Il y a de plus un grand arrière magasin à deux étages et un hangar couvert en zinc. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser au
Dr. BLANCHARD,
Encoignure Bourbon et St. Louis, entre six et neuf heures du matin, et deux et quatre heures de l'après-midi.

A LOUER—Le magasin No. 25, rue Gravier. S'adresser a WOOD & SIMMONS,
7 dec — 60, Magasins

A LOUER—Une Maison rue du Camp, entre Julia et Girod, attenant la residence de M. H. Mc Call, ayant 2 étages et rez de chaussée, jardin devant, water works, &c, très confortable pour une petite famille.
Une autre Maison même distribution, immédiatement derrière celle ci-dessus décrite, faisant face a la rue Ste. Marie.
Une Maison neuve en briques à 3 étages et magasin au rez de chaussée, cuisine haute, cour briquetée, water works, &c. face au marché Poydras, côté sud ouest.
Cette belle propriété encoignure Canal et Baronne, occupée comme pension par Madame Bernaud.
On donnera possession immédiatement. S'adresser à
7 dec — J. U. LAVILLEBEUVRE, 149, Commune.

AVIS aux personnes qui ont besoin de louer des Maisons ou des magasins.
A louer plusieurs maisons et magasins à très bas prix, No. 125, rue Royale, chez
4 oct — J & L GARNIER.

MAISONS A LOUER—Une maison à deux étages, construite en briques, située rue des Nayades entre celles Calliope et Clio, avec un terrain pour jardin, des écuries, etables etc.
Deux maisons en briques, à trois étages, rue du Cirque, entre Canal et Commune. Pour plus amples informations, s'adresser a PRIESTLEY & BEIN,
4 oct — 19 Nouvelle Levée

A LOUER—Le magasin rue de la Douane No. 21 avec un grand magasin à quatre étages dans le fond, ils seront loués ensemble ou séparement.
Aussi—Les magasins Nos. 78 et 82 rue Royale. Possession sera donnée immédiatement. S'adresser à
17 nov — WM. GRANT, 22, Douane

A LOUER—La maison très vaste et très commode à quatre étages, sise No. 75 rue Tchapitoulas.
Cette maison est très convenablement placée pour une personne faisant le commerce de groceries ou de produits de l'Ouest, elle fait face aux deux rues et a un très beau bureau.
PETERS & MILLARD,
27 oct — 34, Vieille Levée

A LOUER—Un magasin d'entrepot, No. 137, Nouvelle Levée, un magasin en briques à trois étages, No. 83, Nouvelle Levée, deux autres magasins à trois étages, Nos. 42 et 44, rue Gravier, une maison en bois, encoignure Tchoupitoulas et Celeste. S'adresser a PETERS & MILLARD,
11 nov — No. 34, Vieille Levée

A LOUER présentement et à des prix modérés, les propriétés ci-après désignées:
1o. Une Maison, située encoignure St. Louis et [illegible]
2o. Deux Maisons, rue Chartres, entre Ste. Anne et [illegible]
3o. Une Maison, rue des Ursulines, entre Remparts et [illegible]
4o. Une Maison, encoignure Grands Hommes et Esplanade [illegible]
5o. Une Maison à étages, rue Vieille Levee, entre Hôpital et Quartier
6o. Une Maison à étages, rue Moreau, entre Mott et Saint Ferdinand, (propriété ci-devant des architectes)
7o. Une Maison, rue des Français.
Toutes ces maisons sont en parfait état, et toutes convenables pour des familles. Pour les conditions, s'adresser à
CORDEVIOLLE & LACROIX,
Rue de Chartres, entre St. Louis et Conti, No. 121.

MAISONS A LOUER—Une maison en briques à trois étages, située rue de Marigny, entre la rue de la Levée et celle de la Victoire, avec cuisines et dépendances, cour et water works.
Une maison en briques à deux étages, située rue Moreau, près de la rue de la Paix, avec cuisine et vastes dépendances, cour et water works.
Aussi, une maison avec vaste cour et dépendances, rue des Grands Hommes, près de la rue des Français: pour des conditions qui seront avantageuses, s'adresser a
J ALBERT,
26 oct — 22 rue St. Louis

INSTITUTIONS.

COURS D'ANGLAIS DU SOIR.

MONSR. ORTON, professeur d'anglais, depuis sept ans dans les premiers établissements de la Nouvelle Orléans, a l'honneur de prévenir le public et particulièrement ses anciens élèves et Messieurs les étrangers, qu'il a [illegible] demandes qui lui ont été faites, il [illegible] ouvrira [illegible] soirs dans une des salles de l'Institution Bédot, rue Bourbon No. 53, entre Douane et Bienville, des cours d'anglais pour les adultes [illegible] depuis six heures et demie jusqu'à huit heures du soir.
Les professeurs [illegible] l'honneur [illegible] la langue anglaise.
Prix pour chaque cours, \$5 par mois, payables d'avance. Cette condition est rigoureusement à remplir avant de prendre la première leçon, au commencement de chaque mois. Pour se faire inscrire, s'adresser à M. Bédot, rue Bourbon, No. 53, entre Douane et Bienville, ou a
ALLEN ORTON,
24 nov — rue Carondelet No. 155

Changement de domicile.

COURS DE LANGUES. SYSTEME ORAL.

J. S. PALOS, professeur de langues, a transporté son bureau au No. 22, rue Bourbon, entre Douane et Canal. Il a l'honneur de prévenir les personnes qui désirent acquérir une parfaite connaissance de la langue anglaise ou de la langue espagnole, qu'il ouvrira des nouveaux cours du soir le 22 de novembre, par le SYSTEME ORAL.
J. S. Palos a été occupé pendant douze ans dans l'enseignement de l'anglais; ce qui lui a fait mettre en pratique une méthode qui garantit des progrès rapides aux élèves, et l'unique par laquelle on parvient à parler la langue en toute perfection. Le système oral possède les plus grands avantages jusqu'ici inconnus, à l'égard de la facilité, tant pour la théorie que pour la pratique. La méthode en est une, simple, naturelle et progressive.
Prix: par mois, un nombre d'élèves en classe, \$8 00
Leçons particulières, 12 00
Le Professeur tient des classes en ville à des prix modérés, rue Bourbon, No. 22. — 31 oct

ACADEMIE DE DANSE,

Encoignure des rues Bourbon et Douane, No. 31.

M. CLISSEY, professeur de danse, a l'honneur de prévenir les Dames et les Messieurs de la Louisiane qu'il a commencé ses leçons depuis le 2 de ce mois.
M. C. donnera des leçons particulières chez les familles et dans les académies.
Références:—MM. l'honorable Paul Bertus, Edmond Forstall, Dr. Guesnard, D. Bournos, Isaac Preston, Wm Crenshaw, Dr. Jones, Dr. Thos. C. Meux, J. B. Leverich, L. H. Gottschalk, Dr. Cenas, major Beard, Wm. C. Micou, Hagan, Thomas Barrett. — 9 nov—6m

DR. BLANCHARD, ex-Dentiste de leurs Majestes le Roi et la Reine des Français, Chirurgien Dentiste de la Faculté de Medecine de Paris, et de celle de la Nouvelle-Orléans,
A l'honneur d'informer les personnes qui ont de mauvaises dents, qu'au moyen d'un Ciment plombateur, il repare les ravages que les dents ont subis par l'effet de la carie, leur rendant ainsi leur intégrité et leur beauté primitive. Il le fait servir à la mastication, et dure souvent même plus que toute la vie; il n'entre aucun métal dans la composition du Ciment plombateur et il est non plus [illegible] que toute autre substance employée [illegible] les opérations se font [illegible]. Le Ciment plomber [illegible] trois heures, devient dans quelques jours, aussi dur que les dents naturelles. Placé dans la carie, il est parfaitement fixe et de la même couleur que la dent dont il prolonge la durée et lui donne la faculté de broyer les aliments aussi bien qu'une dent qui n'est pas creusée par la carie. L'opération se fait sans aucune douleur et s'achève en quelques minutes.
Le Dr. Blanchard se charge du traitement où on le prefère on achète chez lui le ciment plombateur, et on plombe ses dents soi-même, moyen précieux pour les personnes qui habitent la campagne.
Récemment inventé pour obturer les dents:—Or gauffré sans aucun alliage plus malléable et plus parfait que celui qu'on emploie ordinairement.
Nouveau metal fusible (fil platina) pour plomber les dents.

CHIRURGIE DENTAIRE.

Pratique minutieuse de tout ce qui concerne l'entretien de la bouche: orification, extraction.
Pour les enfants, redressement des dents, quand il y a déviation à leur sortie des alvéoles lors de la seconde dentition.
Pose des dents artificielles depuis une dent seule, jusqu'au dentier complet.
Imitation parfaite des naturelles qu'elles remplacent parfaitement pour la mastication et la digestion; elles facilitent la prononciation.
A son cabinet, encoignure des rues St.-Louis et Bourbon; tous les jours de 9 heures du matin à trois heures de l'après-midi, les dimanches exceptés, prix modérés. 12 dec

AVIS AUX HABITANS & AUX MARCHANDS.
Successeurs de PEET & NORTH,

NORTH & BROTHERS, ayant pris le magasin No. 13, rue de Chartres, à la Nouvelle-Orléans, autrefois occupé par l'ancienne maison PEET & NORTH, continueront à offrir en vente, aux conditions les plus raisonnables, un assortiment complet de marchandises sèches, consistant en cotonades en couleur 3/4, 7/8 et 4/4 pour nègres.
Linseys épais pour nègres;
Kerseys do. do.
Linseys a carreaux pour domestiques de maison.
Cotonades do do.
Couvertures américaines, anglaises et françaises, pour nègres.
Jeans du Kentucky.
Cotonades croisées pour pantalons de nègres, coutil de coton blanc et brun, madras, foulards, cravates de soie noire, cotonnades blanches et brunes 3/4, 7/8, 4/4, 5/4, 6/4, 12/4. Grand assortiment de calicots, bas, de toute espèce, linge de table ouvré, étoffes pour tablier; épingles, aiguilles, portes et agrafes, toiles d'Irlande, toiles de Hollande, pique de Marseille, courtepointes, fil à coudre patenté, coton en bobines, batiste a carreaux, batiste en couleur, batiste noire, &c.
Les marchands et les habitans sont respectueusement invités à examiner notre stock avant de faire leurs achats.
NORTH & BROTHERS,
28 nov. — 13, rue de Chartres
N. B. H. NORTH, de la maison North & Brothers, est seul autorisé à régler les affaires de l'ancienne société PEET & NORTH.

A VENDRE par les soussignés: châles cachemires, indiens, tartans et satin, cravates satin assorties en qualité et couleur, tapis de drap pour tables et pianos, bretelles gomme élastique différentes qualités, gants soie, fil, selle, filet, pour hommes et femmes, bas de soie et filoselle noirs, satin et cachemire pour devant de gilets, garniture soie, poil de chèvre, boutons et ornements soie noire et en couleur, de coton, franges en soie assortis en couleurs, eau de Cologne, parfumerie, verreries, plateaux assortis, glaces à cadre, boites à musique, verres à montres, tabatières argent, lunettes en or, argent, écaille, acier, bijouterie, pistolets de combats de Lepage. Un grand assortiment de vestes cirées, verais, maroquins assortis en couleur, do veaux, do peaux de mouton, tiges de bottes, avant pieds, chapeaux soie pour hommes etc. etc. — CASTAINO & LOMBARD,
6 oct — 63 Conti

T. J. COOLEY,
Avocat,

Bureau No. 4, Exchange Place, au premier.

A REPRIS l'exercice de sa profession, et s'occupera des affaires dans les Cours de cette ville, ainsi que celles à la Cour de District dans la paroisse de la Pointe-Coupée
15 oct—6m

PAR UN PROCEDE NOUVEAU et en une seule séance, le Dr. Achille LION, Dentiste de la faculté de Paris, pose des pièces artificielles de une jusqu'à six dents incorruptibles, qu'il garantit pendant dix ans. Cette garantie ne s'étend que sur les six dents de devant de la machoire supérieure. Les autres ne pouvant se fixer que par les procédés ordinaires.
Le Dr. A. Lion n'a qu'un seul office en ville, rue Royale, No. 44, entre Bienville et Douane, où il est visible tous les jours, consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche.

PLATINA-CEMENT.

M. ACHILLE LION, docteur dentiste de la faculté de Paris, après de nombreuses recherches, vient de découvrir cette composition qu'il emploie avec le plus grand succès pour plomber les dents d'ulcérées. Cette pâte, toute minérale, est incorruptible, elle s'emploie à froid, est aussi liquide et se durcit dans la moindre endroit; elle acquiert en fort peu de temps une assez grande dureté, [illegible] son pouvoir préservateur, de manière à rendre l'extraction inutile.
No. 44 rue Royale, entre Douane et Bienville

PETERS & MILLARD ont à vendre aux Nos 34 et 35 Vieille Levee,
[illegible] vieille eau de vie de champagne, [illegible] "Otard, Dupuy & Co.
[illegible]
[illegible] vin vieux de Madère, marques L P, M M & Co.
[illegible] sherry pale,
[illegible] vin de Porto,
[illegible]
[illegible] Jamaique
[illegible] de Ste. Croix,
[illegible] do whiskey Irlandais. — 24 oct.

BOTTES, Souliers et Brodequins—135 caisses en débarquement du navire Charlotte, à vendre par
4 jany — R. G. HOBBS, 13, Douane

SEL des Iles Turques—3,600 Boisseaux, à bord, à vendre par
4 jany — WOOD & SIMMONS, 60, Magasins

CAFE—[illegible] sacs prime vert, en débarquement de la goélette CLORINDA, de la Havane, à vendre par
4 jany — O. H. MIESEGAES, 24, Vieille-Levée

VINS—20 1/4 barriques, Fréssac-Terrail [illegible] en débarquement du navire [illegible] à vendre par
4 jany — ROBERTS & HALL, 75, Magasins

BARILS de Melasse—120 jeux du Connecticut, a vendre par
4 jany — ROBERTS & HALL, 75, Magasins

HUILE de baleine rectifiée en barils et barriques, a vendre par
4 jany — ROBERTS & HALL, 75, Magasins

ESPRIT de therebentine, distillation de New York, à vendre par
4 jany — ROBERTS & HALL, 75, Magasins

THE vert et noir de differentes descriptions, à vendre par
4 jany — ROBERTS & HALL, 75, Magasins

BACON nouveau—27 barriques jambons, epaules et plats cotes reçu par le steamer France, a vendre par
4 jany — SHULTZ, HADDEN & LEACH, 40, Poydras

SEL—[illegible] sacs [illegible] en débarquement des navires Belmont et Emerald, a vendre en lots a la convenance des acheteurs par
4 jan — GEO. HARRISON, 67, Tchoupitoulas

SEL—[illegible] sacs de Iles Turques, en magasin et a vendre à la convenance des acheteurs, par
4 jan — GEO. HARRISON, 67, Tchoupitoulas

GRAISSE—244 barils et 700 barillets en débarquement du steamer Nashville, a vendre par
HEWITT, HERAN & co,
4 jan — 61 Poydras

PORC—500 barils porc mess, prime et M. O., en débarquement du steamer Nashville, à vendre par
HEWITT, HERAN & co.
4 jan — 61 Poydras

CAFE de Rio, de la nouvelle récolte, qualité supérieure, en débarquement du Cuba et a vendre par
4 jany — WM. FREHN, 56 Douane

MARCHANDISES pour le marché mexicain—Platilles, Bretagnes, coutil, &c. en magasin et a vendre par
4 jany — WM. FREHN, 56 Douane

BLANC de Plomb—300 barillets de New York et Bengales, en magasin et à vendre par
4 jany — WM. FREHN, 56 Douane

VIN de [illegible]—en magasin et à vendre par
4 janv — WM. FREHN, 56 Douane

VIN de Champagne, d'excellente qualité, en magasin et a vendre par
4 janv — WM. FREHN, 56 Douane

FARINE—300 barils farine superfine en débarquement du Julia Chouteau, à vendre par
22 dec — HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp.

PEAUX salées venant du Mexique—1 00 peaux salées et 2300 idem séchés, en magasin et a vendre par
22 dec — R. D. BLOSSMAN, 60, rue Bienville

LANGUES fumées et salées—9 barils et 11 1/2 do a vendre par
22 dec — HULLEN & WOODRUFF, 60, Camp

QUELQUES bureaux d'acajou, manufacturés a New-York, a vendre par
24 dec — HULLEN & WOODRUFF, 60, Camp

WHISKEY de Monongahela—35 barils très vieux whiskey, supérieur, à vendre par
20 dec — JOHN R. SHAW & Co, 24, Poydras.

HULLIN & WOODRUFF,

ONT transporté leur comptoir au No. 60, rue du Camp.
13 oct.

COTONNADES—Un grand assortiment de cotonnades et denims, de qualité supérieure, à vendre à bas prix par
24 dec — NORTH & BROTHERS, 13 Chartres

LINSEY & Kersey pour nègres—venant d'arriver et à vendre à bas prix par
24 dec — NORTH & BROTHERS, 13 Chartres

COTON écru 3/4, 7/8, 4/4, 6/4 et 12/4, et coton blanc, à vendre a bas prix par
24 dec — NORTH & BROTHERS, 13 Chartres

INDIENNES américaines.—NORTH & BROTHERS, No 13, rue de Chartres, reçoivent en ce moment un grand assortiment d'indiennes americaines, qu'ils vendront à bas prix pour du comptant. — 24 dec

BLANC de Baleine—1400 caisses New Bedford, à vendre par
24 dec — GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras.

CAFE—La Havane et Rio, à vendre par
24 dec — GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras.

CLOUS—1000 barillets de Suède, 400 do. americain, à vendre par
24 dec — GEO. E. CLIFFORD, 47, Douane.

RIZ—A vendre par
24 dec — GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras.

TOILE d'Emballage du Kentucky—100 pièces extra supérieure, à vendre en magasin à bas prix pour du comptant, par
24 dec — HEWITT, HERAN & Co.

FARINE superfine—462 barils, en débarquement du steamer Paragon, a vendre par
HEWITT, HERAN & Co.

GRAINE de Lin—80 tierçons, reçue par le steamer [illegible], a vendre par
HEWITT, HERAN & Co.

SAINDOUX prime—800 barillets saindoux, en bon ordre à vendre par
HEWITT, HERAN & Co.

LARD mess et prime—260 barils porc nouveau, 50 barils do. vieux prime, à l'inspection a vendre par
24 dec — HEWITT, HERAN & Co.

CAFE DE RIO—5,000 sacs café de Rio, en magasin et à vendre par
27 dec — GEO GREEN & BROTHER, 82 Gravier

CAFE—600 sacs Rio de differentes qualités, à vendre par
24 dec — HEWITT, HERAN & Co., 65, Camp

DEMI bas tricottés au Kentucky—De qualité supérieure, à vendre a bas prix, par
31 dec — NORTH & BROTHERS, 13, Chartres.

ETOFFE à mousquitaires—Blanche et écrue, récemment reçue et à vendre par
31 dec — NORTH & BROTHERS, 13, Chartres.

BURLAPS—North & Brothers, no 13, rue de Chartres, viennent de recevoir un assortiment de Burlaps qu'ils vendront à bas prix pour du comptant. — 31 dec.

CAFE de la Havane fin vert, en débarquement du steamer Alabama, à vendre par — J. ALBERT,
31 dec — 22, rue St. Louis

PLANCHES—50 milliers bonnes planches de pin blanc, en débarquement et à vendre par
31 dec — HARROD, DARLING & Co, 49 Commune

CAFE de la Havane—100 sacs excellent café vert de la Havane, en débarquement du navire Alabama, à vendre par
31 dec — A. DURAND, 7, Conti

PEET & MORTON,
(CI-DEVANT PEET & [illegible])
Marchands, en gros, de [illegible]
No. 17, rue [illegible]

THE [illegible]

CABOTAGE.

POUR [illegible]

DE [illegible]

VENTES DE SHERIF.

No. 13,878—La Compagnie d'Assurance de l'Océan vs. Henry D. Richardson.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, vendredi, 13 janvier 1843, à midi,
Tout ce lot ou morceau de terre, ensemble toutes les améliorations, tous les droits, privilèges, chemins, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou qui peuvent y appartenir, situé au faubourg Delord, au-dessus de cette ville, à l'encoignure des rues Magasins et Delord, divisé en quatre lots désignés par les Nos. 1, 2, 3 et 4, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, député arpenteur-général, le 4 décembre 1834, et déposé comme le plan No. 10, dans le livre des plans de Felix Grima, notaire public, dans cette ville. Lesdits lots mesurant, mesure américaine, comme suit, savoir: le lot No. 1, formant l'encoignure des rues Delord et Magasins, mesure 26 pieds cinq pouces et sept lignes, sur la rue des Magasins, sur 80 pieds de profondeur et face à la rue Delord et est borné d'un côté par le lot No. 2, et dans le fond par une allée appropriée en commun usage dudit lot 4 lots. Le lot No. 2, mesure aussi 26 pieds 5 pouces et 7 lignes face à la rue des Magasins, sur 80 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No. 3, mesure aussi 26 pieds 5 pouces et 7 lignes face à la rue des Magasins, sur 92 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et ledit lot No. 4, mesure 26 pieds face à la rue Delord, sur une profondeur de 79 pieds 6 pouces et 6 lignes sur la ligne qui le sépare de l'allée ci-dessus mentionnée et dudit lot No. 3, et la même profondeur sur la ligne qui le divise d'une autre propriété, mesurant dans le fond 26 pieds 8 pouces et 7 1/2 lignes sur la ligne qui le divise d'une autre propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant.
V. ALLAIN,
10 dec—3en30j — Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Madame Edmond Soniat (née Emilia Trexler) vs. son mari Edmond Soniat.

COUR DE PAROISSE—No. 14,[illegible]—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu sur les lieux, rue Condé, entre les rues des Ursulines et de l'Hopital, jeudi, le 12 janvier 1843, à 10 heures du matin,
Ce lot de meubles, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions:—Comptant.
V. ALLAIN
30 dec—1en 1 j — Shérif de la paroisse d'Orléans.

Marie M. Solis épouse de F. Newman vs. son mari F. Newman.

COUR DE PAROISSE.—No 15217—En vertu d'un writ de fieri facias, a moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, mardi le 7 février 1843, à midi,
1o. Trois lots de terre situés dans la Troisième Municipalité, faubourg Franklin, formant l'encoignure des rues Champs Elisees et Urquhart, désignés par les numeros Douze, Treize et Quatorze, de l'ilet numero Deux sur un plan particulier dressé par J. Pilié. Le lot numero Douze formant l'encoignure des rues Champs Elisees et Urquhart, mesure trente cinq pieds dix pouces face à la rue des Champs Elisees sur cent vingt six pieds dix pouces 8e face à la rue Urquhart, le lot No. Treize mesure trente six pieds face à la rue Urquhart joignant le No. Douze dans le fonds et ceux soixante pieds onze pouces de profondeur. Le lot No. quatorze à la même profondeur et est contigu au lot No. Treize, le tout mesure anglaise, ensemble avec toutes les ameliorations et dependances qui y appartiennent et formant l'établissement d'un jardin de plantes et de fleurs.
2o. Quatre lots de terre dans la Troisième Municipalité, faubourg Washington, quartier Montreuil, désignés par les numéros cinq, six, sept et huit de l'ilet No. vingt, sur un plan particulier dressé par Bringier, arpenteur général et déposé en l'étude de O. de Armas, notaire public; l'ilet est compris entre les rues St. Jean Baptiste, Elmire, Girod et Desiré; contenant environ trente pieds de face sur cent dix pieds de profondeur, mesure Anglaise.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
V. ALLAIN,
1 janv—3en30j — Shérif de la Paroisse d'Orléans

Mme. Vve. Morvalle Harang vs. Pierre Dubart b. c. l.

COUR DE PAROISSE—No. 15194—En vertu d'un writ de fieri facias, a moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, jeudi le 2 février 1843, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:
Un lot de terre désigné par le No. Neuf, compris entre et borné par les rues Cascalvo, Moreau, Gordon et Monroe, contenant 26 lots désignés par les Nos de Un à 26, inclusivement; ledit ilet mesurant, plus ou moins, ensemble avec les améliorations et avantages qui y appartiennent et qui peuvent y appartenir.
Conditions comptant.
V. ALLAIN,
30 dec—3en 30j — Shérif de la paroisse d'Orléans.

Mme. V. Gustave Soniat (née Mie. Lae Arthemise Avart) vs son mari V. Gustave Soniat

COUR DE PAROISSE—No. 15300—En vertu d'un writ de fieri facias a moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu a la Bourse de Cite, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale dans cette ville, mercredi le 8 février 1843, à midi,
1o. Un lot de terre situé dans l'ilet compris entre les rues Bourgogne, Dauphine, Bienville [illegible]

[illegible]

V. ALLAIN,
3 janv—3en 30j — Shérif de la Paroisse d'Orléans

Fr. [illegible] vs Joseph [illegible]

COUR DE PAROISSE—No. 15 [illegible]

[illegible]

V. ALLAIN,
17 dec—3en 30j — Shérif de la Paroisse d'Orléans

Mme V. Gustave Soniat, née Marie-Louise-Arthemise Avart, vs. son mari V. Gustave Soniat.

COUR DE PAROISSE—No 15300—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu sur les lieux rue Condé, entre les rues des Ursulines et Hôpital, dans cette ville, lundi le 16 Janvier 1843, à dix heures du matin,
Les Meubles, saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions, Comptant.
V. ALLAIN,
3 jan—3 fen 10j — Shérif de la Paroisse d'Orléans

L. G. Hilgeberg vs Ph. Lanaux.

COUR DE PAROISSE—No. 15240—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, [illegible] 1843, à midi,
[illegible]

Conditions comptant.
V. ALLAIN,
21 dec—3 en 30j — Shérif de la Paroisse d'Orléans

Mme. N. F. Falcon vs son mari.

COUR DE PAROISSE—No. 15134—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, samedi le 28 janvier 1843, à midi,
Un lot de terre situé en cette ville, du coté Sud Est de la rue Bourgogne, entre les rues Conti et St. Louis, mesurant, mesure française, cinquante quatre pieds deux 6/8 pouces, face à ladite rue Bourgogne, sur cent vingt pieds de profondeur, borné du coté de la rue St. Louis par William Henderson et du coté de la rue Conti par Paulin Leblanc, ensemble avec la maison qui s'y trouve décrite plus en plein dans l'acte passé par devant Theodore Seghers, notaire public le 14 juillet 1840.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant.
V. ALLAIN,
21 dec—3 en 30j — Shérif de la Paroisse d'Orléans

La Banque de l'Union de la Louisiane vs Joshua Baldwin.

COUR DE PAROISSE—No. 14,908—En vertu d'un alias writ de fieri facias a moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cite, rue St. Lopis, entre les rues Chartres et Royale dans cette ville, mercredi le 11 janvier 1843, a midi,
1o. Un lot ou morceau de terre situé en cette ville, dans la municipalité No. 2, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Benjamin, Nouvelle-Levee et Suzette, formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Benjamin, et mesurant, mesure anglaise, 184 pieds face à la rue Tchoupitoulas et 137 pieds face à la rue Benjamin; ensemble les edifices et améliorations qui s'y trouvent.
2o. Aussi un lot de terre contigu au lot ci-dessus décrit, mesurant 27 pieds face à la rue Tchapitoulas, sur 124 pieds de profondeur; ensemble les edifices et ameliorations qui s'y trouvent.
Et aussi 240 actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Cette criée étant la seconde et dernière, ladite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert à 12 mois de crédit, l'acheteur fournissant son obligation avec caution bonne et suffisante, portant intérêt à raison de six pour cent l'an et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
V. ALLAIN,
24 dec—3 en 15j. — Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Banque du Gaz de Nouvelle-Orléans vs. Andrew A. Hodge Jnor.

COUR DE PAROISSE. — No. 14734.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honoral le Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orleans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, Jeudi le 12 janvier 1843, à midi:
Vingt-trois lots de terre situés au faubourg Delord, au-dessus de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Delord, Magasins et Foucher, appartenant anciennement à Joseph Roffignac, et désignés sur un plan dressé par John Schreiber, en date du 21 janvier 18 7, par les numéros un, deux, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt-un, vingt-deux, vingt-trois et vingt-quatre, et mesurant, mesure anglaise, comme suit, savoir:
Le lot numéro un mesure vingt-cinq pieds six pouces face à la rue des Magasins sur cent treize pieds six pouces de profondeur et face à la rue Delord, et formant l'encoignure.
Les lots numéros deux à douze inclusivement mesurent chacun vingt-quatre pieds dix pouces face à la rue des Magasins, sur cent treize pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles.
Les lots numéros treize à vingt-trois inclusivement, mesurent chacun vingt-quatre pieds dix pouces face à la rue Foucher, sur cent treize pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles.
Et le lot numéro vingt-quatre mesure vingt-cinq pieds six pouces face à la rue Foucher, sur cent treize pieds six pouces de profondeur et face à la rue Delord, et formant l'encoignure.
Tous les lots ci dessus décrits sont aussi bornés dans le fond par une allée de onze pieds onze pouces de largeur, qui doit rester ouverte au commun usage de tous lesdits lots, ensemble avec les édifices et améliorations qui se trouvent sur les lots ci-dessus décrits.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions —comptant.
V. ALLAIN,
10 déc—3en30j — Shérif de la paroisse d'Orléans

W. T. Thompson vs. L. A. Nadaud.

COUR DE CITE'—No. 2830.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Cité de la ville de Lafayette, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, Mardi le sept février 1843, à midi,
Un certain lot de terre situé au faubourg Annonciation, au dessus de cette ville, formant la moitié du lot numéro Deux de l'ilet numéro Cinquante, borné par les rues Constance, Bossia, Magasins et Robin, d'après un plan dudit faubourg dressé par B. Lafon. Ledit demi-lot mesurant trente pieds de face à la rue Constance sur cent vingt pieds de profondeur, touchant d'un côté le lot No. 3 et de l'autre côté la l'autre moitié dudit lot numéro Deux.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions, Comptant.
V. ALLAIN,
[illegible] fen 30 j — Shérif de la Paroisse d'Orléans

ROBERTS & HALL,
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES
75 Magasins.

[illegible] Municipalité No. 3—Un Piano convenable [illegible] à vendre par le soussigné pour [illegible] en billets de la 3me. municipalité.
J. E. LOREILHE,
Encoignure Royale et Douane

VENTES DE SHERIF.

Madame Edmond Soniat (nee Emilie Trexler) vs. son mari Edmond Soniat.

COUR DE PAROISSE—No. 15,159—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, samedi, le quatre février de l'an mil huit cent quarante trois, à midi, les propriétés, actions et effets ci-après décrits, saisis dans l'affaire ci-dessus, savoir:

LOT No. Un

Un Lot de Terre situé dans l'ilet compris entre les rues Condé, Levée, Hôpital et Ursulines, mesurant 47 pieds 10 pouces de face à la rue Condé, sur 126 pieds 9 pouces de profondeur, le tout mesure américaine, borné d'un côté par la propriété des Dames Religieuses, et de l'autre par celle de Mr. Soniat et autres, ensemble avec la maison et les dépendances en briques à deux étages, au-dessus du rez de chaussée divisés en deux corps de logis distincts. Aussi, 242 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite, sur lesquelles actions il est dû à titre de prêt \$19,200 dues le 1er janvier 1843, payables et renouvelables conformément aux dispositions de la charte de la dite Banque.

LOT No. Deux.

Un Lot de Terre dans l'ilet compris entre les rues Condé, Ursulines, St. Philippe et Royale, mesurant 24 pieds de face à la rue Condé sur 121 pieds de profondeur (mesure française) borné d'un côté par la propriété de Mr. Blineau, et de l'autre par celle de Mr. O. Villard, ensemble avec la maison et les dépendances en briques à étage qui s'y trouvent. Aussi, 160 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite, et sur lesquelles actions il est dû à titre de prêt la somme de \$6,720, dont \$3,600 sont dues le 1er. janvier 1843, et \$3,120 le 1er. mai 1843, payables et renouvelables conformément aux dispositions de la charte de la dite Banque.

LOT No. Trois.

1o. Un Lot de Terre situé au faubourg Washington, Troisième Municipalité, comprenant les terrains désignés par les lettres F. G. H. et I, et une portion du terrain numéro un, de l'ilet No. deux, selon le plan original dressé par B. Buisson, et déposé en l'étude de O. de Armes, notaire public, par acte du 12 juin 1843, ledit lot de terre mesurant environ 120 pieds de face à la rue de la Levee, 120 pieds à la rue Moreau, 160 pieds 9 pouces à la rue Barthelemy, et 167 pieds 8 pouces sur la ligne intérieure, ensemble tous les droits à la batture en face du dit lot de terre.
2o. Un Terrain dans l'ilet compris entre les rues Condé, Ursulines, St. Philippe et Levee, mesurant 40 pieds 5 pouces de face à la rue Condé sur 84 pieds de profondeur (mesure américaine) borné d'un côté par la propriété de Mr J. B. Dufossat père, et de l'autre par celle de MM Roques et Laurans; ensemble avec les deux maisons et dépendances en briques à étage.
Aussi—240 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane dont 70 garanties par hypothèque sur les deux lots ci-dessus décrits, et 170 sur la propriété ci-dessus dernièrement décrite, sur lesquelles actions il est dû à titre de prêt \$10,231, dont \$7,650 dues le 1er janvier 1843, et \$1,080 dues le 1er. mai 1843, lesquelles sommes sont payables et renouvellables d'après les dispositions de la charte de la dite Banque

LOT No. Quatre.

Un Terrain dans l'ilet compris entre les rues Esplanade, Remparts, Bourgogne et du Quartier, mesurant 30 pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur 180 pieds de profondeur et face à la rue des Remparts, (mesure française)
Aussi, 60 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la dite propriété, sur lesquelles il est dû à titre de prêt \$2,700 dues le 1er, novembre 1843, payables et renouvelables d'après les dispositions de la charte de la dite Banque.
Conditions—Les acquéreurs des lots ci-dessus décrits assumeront les hypothèques consenties pour la garantie des actions de la Banque des Citoyens, sans pour cela avoir droit à aucune diminution dans les prix de la vente et assumeront le paiement du montant dû sur les dites actions, lequel montant sera déduit du prix de la vente, et la balance comptant; les acquéreurs ayant, cependant, le privilège de donner leurs billets à 1 et 2 ans de date pour les deux tiers de la dite balance payable comptant, lesquels billets seront endossés à satisfaction, et garantis par hypothèque et portant en outre intérêt à raison de huit pour cent, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement.

LOT No. Cinq.

Un lot de terre mesurant 36 pieds 10 pouces 4 lignes, face au chemin public, 36 pieds 2 pouces 2 lignes face a la rue Gallatin, 132 pieds 2 pouces 8 lignes d'un côté et 133 pieds 9 pouces de l'autre côté, mesure américaine; ledit lot est designé par le no. vingt sur un plan dressé par Jh. Pilié, en date du 30 décembre 1833 et déposé en l'étude de W. Christy, notaire public, ensemble avec la bâtisse en briques a deux étages au-dessus du rez-de-chaussée. Laquelle propriété est hypothéquée a la caisse d'amortissement générale pour la somme de \$14,816 38 cents; laquelle somme est formée 1o. d'un bon de la somme de \$6,141, échéant le 26 janvier 1857 et 2o. de 20 bons de la somme de \$461 61 cents chaque, lesquels 20 bons sont les intérêts a raison de 6 1/2 p% sur ledits somme de \$6141 et sont exigibles le 26 janvier et le 26 juillet de chaque année, le premier bon a payer est échu depuis le 26 juillet 1834 et le dernier échoit le 26 juillet 1836.
Cette propriété sera vendue sujette a un bail expirant le 1er. novembre 1843 a raison de \$16 payables tous les mois.

LOT No. Six.

Un lot de terre situé au faubourg Livaudais, dans l'ilet no. 33, mesurant, mesure américaine, 30 pieds 2 pouces 6/8 face a la rue Fulton sur 121 pieds de profondeur et face a la rue Benjamin laquelle propriété se trouve hypothéquée pour la somme de \$278 comme suit, savoir: \$172 échues le 21 juillet 1842, \$103 échéant le 21 juillet 1843 et \$103 échéant le 21 juillet 1844.

LOT No. Sept.

1o. Un lot de terre situé au faubourg Bouligny, paroisse Jefferson, mesurant, mesure américaine, 50 pieds de face, sur 109 pieds de profondeur, à la rue [illegible] Jena, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.
2o. Trois terrains contigus situés au faubourg Livaudais [illegible]

[illegible]

Le lot no 8 mesure 32 pieds 3 pouces 3/7 à la rue de la Levée, 121 pieds 9 pouces 2/8 d'un côté, 125 pieds 7 pouces 3/8 de l'autre côté et [illegible]

[illegible]

Lesquels trois terrains seront vendus séparément [illegible]

[illegible]

Trente [illegible] actions du fonds capital de la Banque des Améliorations [illegible]

Lot No. neuf, l'esclave Jean, âgé de 35 ans.
Lot No. dix [illegible], âgé de [illegible] ans.
Lot No. onze, l'esclave [illegible]
Lot No. douze, l'esclave [illegible]
Lot No. treize, l'esclave [illegible]
Lot No. quatorze, l'esclave Anne, âgée de 20 ans.
Lot No. quinze, l'esclave Mary, âgée de 32 ans et son enfant [illegible]
Conditions—Les actions de la Banque des Améliorations et les esclaves ci-dessus décrits seront vendus pour du comptant.
V. ALLAIN,
30 dec—3 en 30j — Shérif de la Paroisse d'Orleans.

Mme veuve Jacques Fortier vs. Célestin Marigny, a. l.

COUR DE PAROISSE—No. 14,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, samedi [illegible] 1843, à midi [illegible]

[illegible]

Conditions, comptant.
V. ALLAIN,
12 déc—3 en 30j — Shérif de la paroisse d'Orléans

AVIS LEGAUX

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du premier District Judiciaire—No. 16,479 — Samuel Champman vs. ses créanciers.—Sur motion de Thos J. Cooley, avocat du syndic des creanciers de l'insolvable, et sur la suggestion a la Cour que le syndic a découvert une propriété qui appartenant à l'insolvable avant sa faillite, n'a pas été portée sur le bilan enregistré; laquelle propriété consiste en une terre située à la paroisse de la Pointe-Coupée.
Il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers dudit insolvable aura lieu en l'étude de H B Cenas, notaire public pour la ville de la Nouvelle-Orléans, le jeudi 12 de janvier 1843, à 10 heures A. M., a l'effet de fixer les clauses et conditions, ainsi que le mode et le lieu pour laquelle se feront la vente de ladite propriété, et que cet ordre soit publié conformément à la loi.
Extrait des minutes.
3 Décembre 1842.
G. W. LEWIS, Député-Greffier.
8 déc—30

Bureau des commissaires liquidateurs de la Compagnie et Banque des Améliorations.
Nouvelle-Orléans, le 19 décembre 1842.

CONFORMEMENT à la section 27 de la loi approuvée le 14 mars 1842, les actionnaires de la Compagnie et Banque des Améliorations sont convoqués pour le vendredi 20 janvier prochain, à l'effet d'élire un commissaire liquidateur en remplacement de M. J. Vivert, démissionnaire. L'élection aura lieu au bureau des commissaires, depuis 10 heures A. M. jusqu'à trois heures P. M.
Par ordre du Bureau. L. BERNARD, Secrétaire
23 déc

COUR DE PAROISSE—La compagnie et banque des Améliorations de la Nlle. Orléans, demandant à faire cession de sa charte—No. 14,844—Nlle. Orléans, 8 mai 1842—Present l'honorable Chs. Maurian, juge.—Il est ordonné que les procédures qui ont eu lieu devant le notaire, dans cette affaire, soient homologuées; que la charte accordant les privilèges de banque à la compagnie et banque des Améliorations soit annulée; et que toutes poursuites contre la dite institution soient arrêtées.—Par ordre de la Cour.—Bureau du Greffier—8 mai 1842.
20 dec—1pa — ARMAND PITOT, Greffier.

Thomas Barrett vs ses créanciers et les créanciers de Thos. Barrett & Co.—No. 12 [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Present l'hon. Charles Maurian juge.
Il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers de Thomas Barrett et ceux de Thomas Barrett & Co., ait lieu pardevant H. B. Cenas, notaire public, le 1er. février 1843, à 10 heures A. M., pour prendre en considération, délibérer et donner leur opinion sur les affaires desdits insolvables, et [illegible] la pétition par lui enregistrée le 29 décembre 1842.
Par ordre de la Cour.—Bureau du Greffier.
Nlle-Orléans, le 29 decembre 1842.
ARMAND PITOT, Greffier.
31 déc—3f en 30 j

No. 14,467—Pierre Crocker vs ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Present l'honorable Charles Maurian, juge—4 janvier 1843—Il est ordonné que toutes personnes intéressées aient à déduire, sous dix jours, dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution enregistré dans cette affaire par le syndic ne serait point homologué et les fonds distribués selon sa teneur.
Par ordre de la Cour—Bureau du Greffier—Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1843.
ARMAND PITOT, Greffier.
5 janv—3, en 10j

No. 16,443—J. A. Vaux vs. ses créanciers pour un atermoiement.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—présent l'hon Charles Maurian, juge—4 janvier 1843.
Sur lecture et enregistrement des pétition et cédule dans cette affaire, il est ordonné par la Cour, que les créanciers de J A Vaux s'assemblent en l'étude de Charles Boudousquié, le 7 février 1843, pour déduire les raisons pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne serait pas accordée, et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Il est de plus ordonné que Mr. V. Barthe, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Par ordre de la Cour—Bureau du Greffier—Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1843.
ARMAND PITOT, Greffier.
5 janv—3 en 30j

J. LION,
PEINTRE & LITOGRAPHE,

A L'honneur d'annoncer à ses amis, connaissances et au public en général qu'il a transporté son domicile, rue Royale, No. 44, entre Bienville et Douane, où il exécute les portraits peints, lithographiés ou daguerreotypés aux prix les plus modérés.
On trouvera chez lui seul des appareils pour exécuter des portraits au daguerreotype, d'une très grande dimension.
Copies de portraits de famille, miniature, &c. en daguerreotypes pour bagues ou epinglettes.
M. J. Lion prévient les personnes que pour les portraits daguerréotype, un temps de soleil est inutile.
M. Lion se transportera chez les personnes qui le feront demander soit pour ce malades ou des décédés. 13 déc.

GRAINES FRAICHES, pour fermiers, jardiniers et fleuristes, garanties de la récolte de 1842—Le soussigné a dernièrement reçu par les navires Ville de Paris, du Havre, et St. Lawrance, de Liverpool, un grand assortiment de Graines fraiches d'excellente qualité, et choisies par son frère.
Il a aussi reçu de trois des meilleurs grainetiers du Nord un grand assortiment de graines de toutes espèces, convenables pour l'hiver et le printemps, à vendre a bas prix par
24 dec — W. DINN, 11 Commune

INDIENNES d'un nouveau genre—Les soussignés reçoivent, par le navire Memphis, un grand assortiment d'indiennes d'un goût tout-à-fait nouveau, ainsi que les cachemires et les mousselines de laine, qu'ils offrent à vendre à bon marché, pour du comptant.
20 dec — PEET & MORTON, 17 Chartres

ARTICLES divers—10 barils raisins de Zante, 250 sacs café de Rio, 10 barils graines pour oiseaux, à vendre par
C. DOANE & Co. 60, Poydras. 28 d.

BEURRE de l'Ouest—60 fréquins reçus récemment et à vendre par
28 dec — C. DOANE & Co 60, Poydras.

FEVES blanches—0 barils à vendre par
28 dec — C. DOANE & Co. 60, Poydras.

CORDES d'emballage—75 rouleaux à vendre par
28 dec — C. DOANE & Co. 60, Poydras

TABAC—60 caisses tabac du Missouri, à vendre par
28 dec — C. DOANE & Co. 60, Poydras.

PLOMB—700 saumons, à vendre par
28 dec — C. DOANE & Co. 60, Poydras.

CAFE—100 sacs café, en débarquement de la goélette Bella del Mar, a vendre par O. H. MIESEGAES,
27 dec — 24, Vieille Levée

PLOMB—275 sacs chevrotines, en magasin et à vendre par — O. H. MIESEGAES,
28 dec — 24, Vieille Levée

CONFITURES—81 caisses assorties, en débarquement de la goélette Bella del Mar, à vendre par
28 dec — O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée

TABAC en feuilles, de la Havane—130 balles en magasin et à vendre par — O. H. MIESEGAES,
28 dec — 24, Vieille Levée

CAFE—80 sacs de la Havane, à vendre par
CUCULLU, LAPEYRE & co,
28 dec — 17 Conti

TABAC—60 balles tabac en feuille de l'ile de Cuba, à vendre par — CUCULLU, LAPEYRE & co,
28 dec — 17 Conti

CIGARES—Un assortiment général d'excellents cigares, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co,
28 dec — 17, rue Conti

AMANDES—25 sacs amandes douces écossées, 15 barils graines pour oiseaux, a vendre par
CUCULLU, LAPEYRE & Co,
28 dec — 17, Conti

RAISINS—100 caisses 1/2 et 1/4 do. a vendre par
CUCULLU, LAPEYRE & Co,
28 dec — 17, rue Conti

VINS—Malaga sec, Madère et Porto, à vendre par
CUCULLU, LAPEYRE & Co,
28 dec — 17, rue Conti

CONFITURES—7 caisses confiture assorties, à vendre par — CUCULLU, LAPEYRE & Co,
28 dec — 17, Conti

CONFITURES de la Havane—Reçu ce jour et a vendre à bon marché par le soussigné—60 caisses, marque Aug. Vergelly. — J. E. LOREILHE,
20 dec — Enc. Royale et Douane.

VIN de Hochheimer de 1re. qualité—40 caisses a vendre par le soussigné pour clore une consignation.
J. E. LOREILHE,
28 dec — encoignure Royale et Douane.

ASSORTIMENT général de Groceries, Vins, Liqueurs &c. à vendre au magasin du soussigné, encoignure Chartres et St. Pierre, le tout garanti et à des prix très modérés;
Saucissons de Lyon et Marseilles;
Fromage de Gruyères, Hollande, Neufchâtel, Goshen et pine-apple,
Champignons et petits-pois au naturel, cèpes et sardines a l'huile, truffes parees, en boites et 1/2 boites,
Pâtés de lièvre, perdrix, alouettes, pluviers dorés, truffes et non truffés,
Dindes truffés, terrines de Périgueux et fricandeaux aux petits-pois,
Thon mariné, olives farcies, anchois à l'huile, capres et cornichons;
Confitures de la Havane, sirops divers, fruits au jus et à l'eau de vie;
Curaçao, marasquin, eau de vie Dantzick; do d'Antaye, do de pêches, anisette de Champion et liqueurs surfines assorties, en bouteilles et cruchons de porcelaine;
Absinthe Suisse, kirsch-wasser et genièvre de Hollande;
Vins de Champagne et Bourgogne, qualités supérieures;
Do. de Madère, Lunel, Frontignan, Malaga, Porto, &c. par gallon et en bouteilles;
Cognac et rhum de la Jamaïque, très vieux;
Café de la Havane, Rio et Java;
Sucre raffiné en pains, do. brut, huile d'olive;
Sauces diverses, moutarde, &c.
22 dec — V. L. GIRARD & Co.

GRAND ASSORTIMENT.
DE VINS FINS A PRIX REDUITS.

VINS de Bordeaux:—Premier grand vin Château Haut Brion (dépot spécial chez le soussigné par le nouveau propriétaire, M. Eugène Larrieu, successeur de Messrs Bourgogne), vu différemment, Vin Château Lafitte 1832, St. Julien 1831 (Paul Vignes) vieux St. Estèphe, Château Margaux, Pouillac Médoc, vins blancs Haut Sauterne, Haut Sauterne, Chateau d'Yquem, en caisses de 12 et 24 demi bouteilles, &c. &c.
Vins du Rhin,—Hocheimer, Markobruner, Niersterner, Brunenberger, Johannisberg, &c. &c.
Vins de Bourgogne:—Chambertin, Volnay, Clos de Vougeot, [illegible]
Champagne qualité supérieure—les marques connues du Phénix d'Epernay, Fancy Cabinet, Beach Sillery mousseux, [illegible] en doux d'Alicante. En réserve du Graves. Les meilleures qualités de vins, eau de vie et liqueurs en barriques, en caisses et à la demande à des prix très réduits.
J. E. LOREILHE,
21 déc — Encoignure Royale et Douane.

MADAME CLARET,
ACCOUCHEUSE,

REÇUE par la Faculté de Paris en 1836, et par la Faculté de la Louisiane en 1841, a l'honneur d'annoncer aux Dames de cette ville qu'elle a succédé à Mme. Gurquet, dans son domicile qu'elle occupe à la rue Ste Anne, encoignure Bourbon.
Les titres de Mme. Claret comme accoucheuse sont: Un grand prix au concours en 1834, après trois années d'études, suivies depuis 1837 dans le superbe établissement des institutrices sous la patronage de la Reine des Français, sept années de pratique à Paris, où elle a été honorable chef des premiers médecins de cette capitale.
Mme. Claret s'occupe des diverses affections des femmes et de la vaccination.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MADAME FERRIOT, sage femme, a l'honneur de prévenir son public [illegible] transporté son domicile rue Ste. Anne, No. 119, entre Bourbon et Dauphine.
Elle profite de cette circonstance pour remercier le public [illegible] successeur de Mesdames Van Fremont et Gignet, et recommandée par les docteurs Gignet.

SEL—[illegible] sacs gros [illegible] en débarquement [illegible] à vendre en lots à la convenance [illegible] — GEORGE HARRISON, 67 Tchoupitoulas
27 déc

CHAUX de Thomaston, CIMENT hydraulique et Romain, PLATRE de Paris, BRIQUES à feu, ardoises [illegible] et de Pensacola, constamment en mains et à la convenance des acheteurs, par
GEO. BEDFORD, 47, Commune.

BOTTES, Souliers et Brodequins—250 caisses actuellement en débarquement des navires United States et Zenobie, formant un assortiment général convenable pour la ville et la campagne, à vendre à bas prix par
A. F. DUNBAR & Co., 16 Douane

MARCHANDISES diverses en magasin et en débarquement de New-York:
10 [illegible] fromage de Goshen,
10 do [illegible]
[illegible] barillets et 100 barils farine fraiche de Sarazin,
25 caisses biscuits soda,
100 do biscuits pour marins Fulton,
50 caisses amidon Colbert de N. York,
[illegible] do blanc de baleine,
[illegible] barils beurre nouveau,
[illegible] barillets beurre de Goshen,
50 caisses savon de Boston, Nos. 1 et 2,
350 caisses thé impérial, poudre à canon, Young Hyson, Souchong et Bouchong,
10 balles [illegible] supérieur, à vendre par
PETERS & MILLARD,
21 oct — 34 et 35, Vieille Levée

LES soussignés ont à vendre au no. 164, rue du Camp, les articles suivants d'excellente qualité, tels que:
Ardoises Welch de Bangor de toutes les dimensions, faîtières et [illegible]; briques à feu anglaises, tuiles, cuivre anglais et américain pour chaudronnerie, plomb et ferblanc, clous [illegible], blanc de plomb, &c. &c.
A vendre à bas prix pour du comptant ou à gré des acheteurs par — LYALL & DAVIDSON,
3 nov — 164, rue du Camp.

H. DE GOER & RIFFLARD, préviennent les marchands et le public en général, que leur société expirant au mois de mars prochain, qu'ils vendront d'ici à cette époque pour du comptant au prix coûtant et au-dessous, leur stock, composé d'un grand assortiment de marchandises françaises, anglaises, américaines et allemande. Rue de Chartres, No. 35.
P. S. Les personnes qui ont des comptes contre eux sont priées de les présenter pour être payés, et ceux qui doivent à la société, sont aussi priés de vouloir bien solder leur compte d'ici à la fin de janvier prochain, époque à laquelle ceux qui n'auront pas payés seront mis en cour pour être collectés. — 9 dec—

ARDOISES de Welch—16 tonneaux, 1re. qualité, dernièrement débarqué du navire Tamerend, à vendre en lots au gré des acheteurs, par
LYALL & DAVIDSON,
3 nov — 164, rue du Camp.

AVIS—Les marchands-commissionnaires, les planteurs et détailleurs de la ville, sont respectueusement invités à venir examiner notre stock de marchandises sèches, avant de faire leurs achats.
.0 dec — PEET & MORTON, 17 Chartres

AVIS—Les soussignés recevront en paiement pour des marchandises qu'ils ont à vendre, les billets de la troisième municipalité à cinq escalins la piastre.
13 déc — CASTAING & LOMBARD, 63, rue Conti

VIN—J. E. Loreilhe continuera à vendre aux familles, d'excellent vin de Bordeaux par douzaine de bouteilles de même que par barrique, à prix très modérés.
14 dec — J E LOREILHE, enc. Royale et Douane

CAFE de Rio, nouvelle récolte, petite qualité supérieure, en magasin et en débarquement des navires Wedah et Harriet, de Rio, à vendre par
JOSHUA DIXON, 19 Royale

MARCHANDISES pour le marché mexicain—Platilles, Bretagnes, Coutil, Fil de Spool, &c. en magasin et à vendre par
21 dec — WM. FREHN, 56 Douane

THE—300 caisses en débarquement du navire Ohio, à vendre par les sous-signés, savoir: 100 caisses Thé impérial, 100 do. do. poudre à canon, 80 do. 13 livres Young Hyson, 30 do. impérial, contenant chacune 12 boites de ferblanc de 6 livres, 20 do. poudre à canon do. do.
30 dec — MERLE, BEYLE & Co, 44 Vieille-Levée

REÇU par le navire Ville de Bordeaux et à vendre par les soussignés:
2 barriques champignons,
2 caisses [illegible]
Un assortiment de graines de jardinage et quelques arbrisseaux. — CANTIN, DABAN & Co
15 déc — rue St. Louis, Nos. 11 et 13

ETOUPE de Russie—216 balles en débarquement de la barque Richmond de Boston, à vendre par
2 déc — O. H. MIESEGAES, 24, Vieille-Levée

CLOUS—400 barriques fer de Suède de Boston, dimensions assorties de 4 à 70, en débarquement de la barque Richmond de Boston, à vendre par
2 dec — O. H. MIESEGAES, 24, Vieille-Levée

CIRE d'Abeille—2 tierçons en débarquement du steamboat West-Wind, à vendre par
24 dec — MERLE, BEYLLE & Co. 44 Vieille-Levée

BLANC de baleine—1400 caisses New Bedford, à vendre par
27 déc — GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras

CAFE—2000 sacs Rio, Havane et Laguayra, en magasin et à vendre par
30 dec — WOOD & SIMMONS, 60, Magasins.

CORDES d'emballage—75 rouleaux, à vendre par
C. DOANE & Co, 60, Poydras

GRAINES de Jardinage—à vendre par
3 janv — J. L. DONNAMETTE, 49 Conti

CAFE Havane, fin vert—400 sacs en magasin et à vendre par — J. L. DONNAMETTE,
3 janv — 49, rue Conti

CAFE Havane, fin vert—90 sacs en débarquement de la goélette Clorinda, à vendre par
3 janv — J. L. DONNAMETTE, 49 Conti

CAPSULES à fusil—100 boites à vendre par
3 janv — J. L. DONNAMETTE, 49 Conti

BROME par—à vendre par
3 janv — J. L. DONNAMETTE, 49 Conti

YEUX artificiels humains—à vendre par
3 janv — J. L. DONNAMETTE, 49 Conti

CHAPEAUX! Chapeaux!!—150 caisses soie et feutre, directement reçus, à vendre à bas prix par
30 déc — A. F. DUNBAR & Co., 16 Douane

SEL—700 sacs aujourd'hui en débarquement de la goélette Clara, en nouveau bassin, à vendre par
27 dec — GEORGE HARRISON, 67, Tchoupitoulas

BEURRE—300 fréquins, prime, du comté de Orange, à vendre en magasin par — GEORGE HARRISON,
27 dec — 67, Tchoupitoulas

TABAC—20 caisses manufacturé du Missouri, à vendre à bas prix pour clore des consignations par
27 dec — GEO. BEDFORD, 47, Commune

VIN rouge et blanc—60 caisses à vendre à bas prix pour clore des consignations par — GEO. BEDFORD,
27 déc — 47, Commune

CABINET DU DOCTEUR WATSON.

DE toutes les maladies auxquelles nous sommes sujets, il en est une [illegible] genre que l'on désire cacher autant que possible. Cet avis s'adresse conséquemment pour but d'informer les personnes qui peuvent être affligées de ce mal, qu'il y a au No. 112, rue de la Douane, un cabinet où se trouve un médecin toujours prêt à les recevoir. Le docteur Watson offre ainsi ses services [illegible] qu'il y a bon coup de personnes qui ne savent à qui s'adresser lorsqu'elles sont malades; [illegible] et soin, et en vont d'ailleurs qu'il est peu de médecins occupés du traitement ou généralement des familles, qui aient de grandes expériences dans ce genre de traitement. La satisfaction manifestée par tant de personnes malades d'avoir trouvé la demeure du docteur Watson l'a convaincu de l'utilité de la faire connaître. Plusieurs années d'expérience et d'étude ont mis le docteur Watson à même de pouvoir traiter avec succès, cette maladie, qui est la seule dont il s'occupe.
Le docteur Watson a eu, depuis huit ou neuf ans, à donner ses soins à beaucoup de personnes dont la maladie, d'un genre particulier provenait de différentes causes, soit d'un manque de vigueur, de grandes irritations, [illegible] et autres accidents du corps. Mais quelque soit la position du malade, le Dr. Watson, par sa grande expérience, peut se flatter d'obtenir la confiance de ceux qui s'adresseront à lui.
Le cabinet est très convenablement situé, ayant des entrées séparées, de manière à ce qu'une personne ne puisse en rencontrer une autre. Enfin, on peut être assuré que le plus grand secret sera observé.
DOCTEUR WATSON,
No. 112, rue la Douane.
Le cabinet est ouvert de 7 heures du matin à 9 heures du soir. — 14 déc—1 an.

HABILLEMENTS FRANÇAIS,

Très soignés et à bon marché, importés et à vendre par
BATAILLE & BIGEY,
86, Rue de Chartres.

EN outre des marchandises arrivées pour les soussignés par le navire Chaton, ils reçoivent en ce moment par le Nashville et l'Hudson, un assortiment d'articles de mode pour les Messieurs, savoir:
Redingottes noires et de couleur, drap très fin,
Habits do. do. do. do.
Paletots, drap articulé, Pilote et Castor, formes nouvelles
Pantalons casimir et satin noir.
Do. casimir, cotelés, écossais de toutes couleurs,
Do. do. do. 1/2 saison,
Manteaux à la mode.
Robes de chambre, de doublées soie et laine,
Gilets cachemire, croisés et cachal,
do. satin, casimir, velour, &c. croisés et chal,
Gravates noirs en satin, gros graine et taffetas, de 5/4 7/8 et 6/4.
Do. foulards, longues et carrées, ce qu'il y a de plus nouveau,
Chemises françaises de toutes qualités,
Gants, foulards, bretelles, brosses, parfumeries, parapluies, &c. &c.
Chapeaux soie et castor, formes nouvelles, en gros et en détail.
6 pièces drap français superfin, à vendre au prix coutant.
8 nov — BATAILLE & BIGEY, 86, rue de Chartres.

HABILLEMENTS CONFECTIONNES, MODES, NOUVEAUTES, BIJOUTERIE ET HORLOGERIE,
De Paris.

Rue Conti, No. 60, encoignure passage de la Bourse

LE soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis, qu'il fera l'ouverture de son magasin, jeudi 16 du courant. Il vendra en gros et en détail les articles suivants, qu'il a fait confectionner ou choisis avec soin pour ce marché; et pour faciliter les acheteurs il prendra au plus haut cours les billets des trois municipalités et de toutes les Banques:

Articles pour Messieurs.

175 redingottes drap noir, musc, vert russe.
25 do mérinos, 25 habits drap vert russe.
25 paletots gros grain noir en laine.
60 douzaines chemises blanches, cols et manchettes piques.
40 do do couleur
100 paires brodequins
400 chapeaux, castor et tissu
75 do pour enfans
100 pièces foulards qualité supérieure
[illegible] douzaines bas coton
200 cravattes satin 7/8 et 3/4
[illegible] do taffetas 7/8 et 3/4.
15 douzaines parapluies 3/4 do. fusils doubles.

Articles pour Dames.

25 pièces gros de naples couleurs à la mode.
10 do do do et pouls de soie noir.
10 do satin noir. 15 pièces velour noir.
5 douzaines chale crêpe de Chine, blancs, gris, [illegible] ceaux.
1 do do pouls de soie glacés.
3 do palatines do do
3 do écharpes gros grain noir
2 do do do do glacé couleur.
1 do do taffetas noir
3 do gants de soie noir, gris, blanc, à filet.
[illegible] do do fil d'Ecosse noir, gris, blanc, à filet.
[illegible] do mouchoirs de batiste, brodés, à dentelles.
[illegible] do do do do
4 do do fil d'Ecosse brodés.
4 do cols montés et garnis [illegible]
5 do devant de corsets, [illegible]
2 do manchettes unies et brodées.
8 do tabliers brodes point d'Alencon.
10 do mouchoirs dos noir. 100 do [illegible]
10 do embrellas do [illegible]
10 do bas de soie blancs [illegible]
[illegible] do voiles blonde blanc. [illegible]
Fournitures pour Tailleurs.
Boutons de métal, de soie, fil, ganses de [illegible]
Objets pour Fleuristes.
Papier couleur et fin des feuilles, glands [illegible], boutons vernis, pistilles, tiens divers [illegible]
Horlogerie et Bijouterie.
4 douzaines montres devant [illegible]
[illegible] do bagues. 3 do [illegible]
6 parures et [illegible]
100 paires boucles d'oreilles [illegible] do bracelets.
100 Yards galons en or, de [illegible] en galons ou faux.
5 douzaines [illegible]
[illegible] calendriers avec le plan de Paris et ses fortifications.
13 déc — J. L. DONNAMETTE

B. O. VIGNAUD, [illegible] 41, rue de Chartres.

VIENT de faire [illegible] d'un joli assortiment d'articles de fantaisie et de jouets d'enfants pour étrennes, qu'il vendra a bon marché [illegible]

JOUETS D'ENFANTS.

Orgues [illegible] dansantes, poupons, poupées habillées, [illegible], tables de services à déjeuner et à dîner en porcelaine, [illegible] plaque de toutes grandeurs, boites, [illegible] jouets divers en boites, boites de [illegible] sabres, trompettes, &c.

MEUBLES D'ENFANTS.

Tables à ouvrage, guéridons, lavabos, toilettes, chaises, [illegible], bureaux, commodes, secrétaires, bibliothèques, consoles, petits lits, tables rondes et autres, &c. &c. de toutes grandeurs, en palissandre acajou et laque.

ECAILLE ET PALLISSANDRE.

Guéridons, tables à ouvrage, boites à ouvrage, nécessaires à odeurs, à bijoux, à shalls, à mouchoirs, à gants, à portes-montre, bonbières, [illegible], sacs, cabas, vide-poches, porte-bobines, étuis travaille, porte-cigares, secrétaires pour dames, [illegible], boites à jeux, boites de couleurs, &c. en verre, écaille et palissandre riches incrustations.

PORCELAINES ET CRISTAUX.

Verres d'eau, tete à tête, vellieuses, coupes, corbeilles, flacons, porte-fleurs, vide-poches, boites à poudre, jardinières, flambeaux et candélabres à sujets, bougeoirs, garnitures de cheminée et de toilettes, &c. en porcelaine, dorées riches et cristal blanc et de couleur.

PLAQUE.

Portes liqueurs, portes huiliers, sucriers, beurriers, cafetières, coquetiers, corbeilles à gateaux, plateaux, chandeliers, bougeoirs, lampes, veilleuses, porte-plumes, presse-papiers, encriers, candélabres, &c.

EN MAGASIN:

Un grand assortiment de meubles et glaces françaises qu'il vendra à bas prix. — 9 dec

MM. L. A. BARBARIN de la maison L. A. & W. Barbarin, No. 40 rue de Chartres, arrivant de France, par le navire Taglioni, a apporté avec lui des marchandises suivantes:
Habits, Redingottes, Chapeaux.
De dernière mode parisienne.
Un choix de gilets soie et cachemire, simples et croisés.
[illegible] soie de toutes couleurs.
[illegible] chevreau, blanc couleur et noirs.
Un assortiment de cravattes et écharpes de soie couleur et de satin noir.
[illegible] noirs et couleurs.
[illegible] de billards.

Articles militaires.

Broderies en or et en argent, pour les armées de terre et de mer des Etats-Unis, telles que:
Passants d'épaulettes
Galons de lieutenants et de [illegible]
Grenades, etc. etc.
Tout ce qui constitue l'armement, comme:
Schakos, épaulettes or et argent, cordes à fourrage, aiguillettes or et laine et mélées,
Epées, bouches, gardes,
Sabres de marine dorés mat, fins.
Sabres [illegible]
Briquets
Bancals et demi bancals, etc. etc. etc.
MM L A & W. Barbarin offrent ces marchandises toutes fraichement déballées, et espèrent du public le patronnage qu'ils ont toujours obtenu. — 19 nov

HABILLEMENS FRANCAIS
POUR HOMMES, JEUNES GENS ET PETITS ENFANS.

CHEAP CASH STORE.

Rue de Chartres, No. 36, chez
LOISON & SILVESTRE.

Nouvelle réduction de prix de 20 pour cent.

UN grand assortiment d'habillements d'hiver du premier choix comme qualités d'étoffes et coupe de confection. Le tout fabriqué dans les meilleurs ateliers de Paris d'après les dernières modes et importé direct à l'ouverture de l'hiver, consiste principalement en:
Paletots de divers draps et étoffes, habits de divers genres, redingotes, pantalons noirs et de fantaisie, gilets de cachemire, de satin et de soie, gilets tricot en peluche, caleçons, chemises de tricot, chemises de toile et de coton, cols de chemise, cols de satin, cravates en satin, de soie d'Italie et autres, très riches, écharpes de satin, bonnets de bretelles, chapeaux de soie a bon marché, parapluies français, mouchoirs de batiste, foulards, gants de chevreau, de soie et bas de mérinos, chaussettes de coton, de mérinos et de soie pour bals, &c. robes de chambre.
Les mêmes articles pour enfants et jeunes gens.
Casimirs nouveautés et noir en pièce ou à l'aune pour pantalons, drap noir et bleu, velours, serges pour doublures, ganses, &c.
28 dec — LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres

QUINCAILLERIE ET FOURNITURES DE NAVIRE

LES soussignés offrent à vendre un assortiment complet des articles suivants, savoir:

QUINCAILLERIE

Chaînes de traits et autres, petites chaines, houes de la fabrique Lynden et autres, haches, pelles et pioches, longues et courtes des manufactures de Ames, Woods et Rowland; haches et cassettes de diverses formes, des manufactures de Hunt et Collins, enclumes de Wilkinson, et Molehouse; écrous en fer [illegible] soufflets de forgeron; filières, marteaux de forge; limes manufacture de Stables et autres, scies à moulins et de tout genre, anglaises et américaines, couteaux, cuillères à pot et lampes en cuivre; cloches de plantations; serrures, gonds; vis en bois; ciseaux; tanneries, &c. &c.

FER.

Fer de Suède, d'Angleterre et Juniata, en barres plates et carrées de toutes dimensions cercles de citernes; dittos pour bouilloirs.

ACIER.

Acier américain, anglais et allemand; acier pour ciseaux et ressorts; acier carré et rond; aussi [illegible].

FOURNITURES DE NAVIRES.

Cordage de Manille et goudronné; haussière; peintures et huile de tout genre; goudron, brai, résine et vernis étoupe; avirons et barres d'anspec. Le tout à vendre à des prix raisonnables. — PRIESTLY & BEIN,
26 oct — 19, Nouvelle Levée

AUX FABRICANTS DE CHAUSSURES.

LES fabriquants trouveront un grand assortiment de cuirs, reçus directement de France, tels que veaux cirés assortis en grandeur, veaux [illegible] en couleurs pour chaussures de Dames, maroquin assorti en couleurs et grandeurs, peau de mouton, rouge, bleu, jaune et paille, avant-pieds, tiges de bottes de veau, de Bordeaux et Paris, do. en maroquin rouge, peaux de vaches, peaux de cochons pour sellier, et un assortiment de cordonnet en soie, pour l'usage des cordonniers, &c. &c.
20 nov — 58, rue Conti, entre Chartres et Royale.

MADERE, Sherry, Hock et Bordeaux—Des crûs les plus célèbres, en quarts de pipes, damejeannes et en caisses, constamment en main et a vendre chez
7 dec — J. L. LAVILLEBEUVRE, 149, Commune.

CHANGE SUR PARIS—Une traite de 500 francs, à dix jours de vue, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co,
20 dec — 44, rue de la Vieille Levée.

LITTERATURE—Une petite facture de livres français reçue directement, à vendre par les soussignés.
Savoir: Répertoire de la littérature ancienne et moderne, par ordre alphabétique, [illegible] volumes, édition de Paris.
Correspondance littéraire, philosophique et critique, [illegible], en 5 parties, 16 volumes, édition de Paris. — MERLE, BEYLLE & Co.
20 dec — 44, Vieille Levée

SUCRE de la Havane—Blanc et brun, à vendre à bas prix, pour clore une facture, par
9 déc — J. ALBERT, 22, St. Louis.

ABSINTHE SUISSE, Kirsch et Cerises à Eau-de-vie, à vendre par
19 déc — J. ALBERT, 22, St. Louis.

PAPIER médio-florette—60 ballots ayant droit au débenture, à vendre à bas prix pour clore une consignation, par — R. D. BLOSSMAN,
16 déc — 60, Bienville.

BEURRE de Goshen—15 barillets en magasin et à vendre par — FOSDICK & BROTHER,
21 déc — 66, Camp

A VENDRE à bord du trois-mâts français Edouard, en face de la presse à coton [illegible]—Une Cuisine distillatoire, faisant à la mer deux barriques d'eau douce par jour, avec le seul feu de la cuisine. [illegible]
21 dec — C. DUFOUR, 11, rue Conti.

[illegible]

BY BULLITT, [illegible]
No. 81 CHARTR[illegible]

TERMS OF [illegible]
SUBSCRIP[illegible]

Daily Paper, one year [illegible]
Country Paper, tri-week[illegible] in advance.

No subscription taken for [illegible] cases, whether the subscription [illegible] up to the paper and advertising [illegible] until discontinued on the [illegible] unless one week's notice is [illegible] to the expiration of the year.

[illegible]

FOREIGN [illegible]
For Eng[illegible]

FOR LIVERPOOL—[illegible]

FOR LIVERPOOL—[illegible] WALPOLE, [illegible]

FOR LIVERPOOL—[illegible] ship ATHENS [illegible]

FOR LIVERPOOL. Geo. [illegible]

[illegible]

FOR LIVERPOOL—[illegible]

FOR LIVERPOOL—[illegible] MONA [illegible]

FOR LIVERPOOL—[illegible] BEND [illegible]

FOR LIVERPOOL—[illegible] ship VILLE DE PARIS [illegible]

FOR LIVERPOOL—The first class [illegible] TON, [illegible]

FOR LIVERPOOL—[illegible] CHARLOTTE [illegible]

FOR LIVERPOOL—[illegible] MONTHLY [illegible]

FOR LIVERPOOL—[illegible]

FOR LIVERPOOL—[illegible] DELAWARE [illegible]

FOR LIVERPOOL—[illegible]

FOR LIVERPOOL—[illegible] LORD BYRON [illegible]

FOR LIVERPOOL—[illegible] MEMPHIS [illegible]

FOR LIVERPOOL—[illegible] ship PALESTINE [illegible]

FOR LIVERPOOL—[illegible] ship ONDIAKA, [illegible]

FOR LIVERPOOL—[illegible] ADAMS, M (Gay) [illegible]

FOR LIVERPOOL—The [illegible] BAUMCON [illegible]

FOR LIVERPOOL—The well known ship [illegible]

FOR LIVERPOOL—The [illegible] COPPANELL W. [illegible]

FOR LIVERPOOL—The [illegible] VEAZIE, [illegible]

FOR LIVERPOOL—The superior [illegible] Gross, master, [illegible]

FOR LIVERPOOL—The [illegible] NIBAL, Capt Parker [illegible]

FOR LIVERPOOL—The [illegible] David Patten, master [illegible]

FOR LIVERPOOL—The [illegible] ROCKALL [illegible]

FOR LIVERPOOL—The [illegible] PARAMBICK, W Drummond [illegible]

FOR LIVERPOOL—The [illegible] HURON, Capt Payne [illegible]

FOR LIVERPOOL—The [illegible] ship OCTAVIA [illegible]

FOR GLASGOW—The [illegible] ship MANCHESTER [illegible]

FOR GLASGOW—The [illegible] CALEDONIA, captain [illegible]

To Freight or [illegible]

A BRIG or Bark capable [illegible]

FOR FREIGHT OR [illegible]

FOR SALE OR FREIGHT—[illegible] FROTHINGHAM, Capt [illegible]

FOR FREIGHT—The ship SWAKSPEARE [illegible]

PEPPER—[illegible] HAWTHORN & [illegible]